

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1739

1^{er} août 2011

SOMMAIRE

Acobell S.A.	83467	Risanamento Europe S.à r.l.	83462
AG Trading & Cie	83444	Russian Standard Finance S.A.	83472
Alpha-Lux Investments S.à r.l.	83450	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS	83454
AltoCumulus Holding S.A.	83433	Société Anonyme des Chaux de Contern	83440
Auto Avenir Plus s.à r.l.	83463	Sources Rosport	83443
Avanti Immo S.A.	83467	SRE Cumberland S.à r.l.	83446
Avolon Investments S.à r.l.	83437	SRE Waterloo Holding Sàrl	83449
Blyde River Finance S.A.	83454	Stamos S.A.	83450
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.	83449	STAMOS S.A., société de gestion de patri- moine familial, "SPF"	83450
Casa Natura S.A.	83466	Step By Step S.A.	83440
Collectors Securization S.A.	83470	Suez Energy International Luxembourg S.A.	83453
Connect-On S.A.	83459	Swiss Life Insurance Solutions S.A.	83454
Endeavour Opportunities S.à r.l.	83426	SWV II Limited	83457
Eternit Services S.A.	83439	TempLab Luxembourg S.à r.l.	83462
EuroProp (EMC VI) S.A.	83471	Thunderbird H S.à r.l.	83447
F&C Reit Asset Management S.à r.l.	83447	Thunderbird J S.à r.l.	83470
Fondation Autisme-Luxembourg	83429	T.I.P. Technischer Industriebedarf Pickard S.à r.l.	83462
H1 S.A.	83428	TL Consulting S.à r.l.	83431
Hypo Pfandbrief Bank International S.A.	83450	Tonse Holding S.à r.l.	83472
Innobuilt Properties S.à r.l.	83457	Transfin S.A.	83472
Instoria S.A.	83471	TRANSFIN S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, "SPF"	83472
Invest Games S.A.	83426	Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	83462
Jinyou Mining Investment Limited Sàrl ...	83441	Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l.	83465
Julienne Holdings S.à r.l.	83428	Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l.	83466
Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS	83432	VIP Products S.A.	83458
Mercator Holding S.A.	83433		
Onis Group S.A.	83434		
Pantalux S.A.	83426		
Pergam Properties 2 S.C.A.	83428		
Pref Management Company S.A.	83466		
Regal Holdings Company S.A.	83472		

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.166.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071796/13.

(110079415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pantalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.225.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mr Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 mai 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 20 mai 2011,

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 20 mai 2011.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

T.C.G. Gestion S.A.
Administrateur
Fabio Spadoni
Représentant permanent

Référence de publication: 2011072942/19.

(110081143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Endeavour Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.876.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dominic Andrew WHITE, Manager, born on March 27th, 1972 in Bristol (United Kingdom), residing in 5, Achillies Road, NW6 1DZ London (United Kingdom),

here represented by Eric TAZZIERI, private employee, professionally residing in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy delivered under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Endeavour Opportunities S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg on December 3rd, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 5 on January 4th, 2010, 2005 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 149.876;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- That the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that he takes over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company "Endeavour Opportunities S.à r.l." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company;
- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- That full discharge is granted to the Company's managers;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.
- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dominic Andrew WHITE, administrateur, né le 27 mars 1972 à Bristol (Royaume-Uni), demeurant à 5, Achillies Road, NW6 1DZ Londres (Royaume-Uni),

ici représentée par Eric TAZZIERI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne variateur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée Endeavour Opportunities S. à r.l., avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149.876 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 du 4 janvier 2010;
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées;
- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «Endeavour Opportunities S. à r.l.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet;
- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;
- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Tazzieri et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. LAC/2011/23247. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072767/89.

(110080625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Julienne Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011071799/12.

(110079550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

H1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.151.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mai 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur BOTTAN Lorenzo et Monsieur VOLTA Mas-similiano sont renommés administrateurs.

Monsieur Alexis DE BERNARDI est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administra-teur en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

H1 S.A.

DE BERNARDI Alexis

Administrateur

Référence de publication: 2011073552/20.

(110081673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011071861/11.

(110078977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg G 167.

 Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et
Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Bilan au 31 décembre 2010 (Exprimé en Euro)

ACTIF	Note	2010 EUR	2009 EUR
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		2.421.842,92	2.658.818,89
Autres installations, outillage et mobilier		17.553,83	23.595,44
		<u>2.439.396,75</u>	<u>2.682.414,33</u>
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Clients / usagers et comptes rattachés dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.272,07	13.939,38
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		10.200,00	11.225,59
États et autres collectivités publiques		1.095.345,72	922.366,69
		<u>1.112.817,79</u>	<u>947.531,66</u>
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		1.410.567,40	1.416.901,49
		<u>2.523.385,19</u>	<u>2.364.433,15</u>
COMPTES DE REGULARISATION		15.510,16	12.849,12
		<u>4.978.292,10</u>	<u>5.059.696,60</u>
L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.			
PASSIF			
Note			
2010 EUR			
2009 EUR			
FONDS PROPRES	4		
Fonds associatifs		61.973,38	61.973,38
Résultats reportés		243.877,09	262.277,76
Résultat de l'exercice		23.445,10	(18.400,67)
Subventions d'investissement et d'équipement	5	2.047.109,76	2.279.218,22
		<u>2.376.405,33</u>	<u>2.585.068,69</u>
DETTES			
Dettes envers des établissements de crédit	6		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		33.612,36	32.971,58
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		447.018,88	481.123,84
		<u>480.631,24</u>	<u>514.095,42</u>
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		246.486,58	224.273,69
Dettes fiscales		80.031,00	2.036,20
Dettes au titre de la sécurité sociale		146.485,25	111.096,75
		<u>226.516,25</u>	<u>113.132,95</u>
États et autres collectivités publiques		1.498.465,34	1.433.103,25
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		143.787,36	190.022,60
		<u>2.595.886,77</u>	<u>2.474.627,91</u>
COMPTES DE REGULARISATION		6.000,00	---
		<u>4.978.292,10</u>	<u>5.059.696,60</u>

*Compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
(Exprimé en Euro)*

CHARGES	Note	2010 EUR	2009 EUR
Autres charges externes		692.169,99	658.728,95
Charges de personnel	7		
Salaires et traitements		2.660.971,96	2.349.587,44
Charges sociales		340.957,43	342.563,55
		<u>3.001.929,39</u>	<u>2.692.150,99</u>
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	306.092,77	278.226,16
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		---	6.399,66
Autres charges d'exploitation		4.761,47	11.313,20
Intérêts et charges assimilées		14.180,25	15.334,13
Bénéfice de l'exercice		23.445,10	---
		<u>4.042.578,97</u>	<u>3.662.153,09</u>
 PRODUITS			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		3.526,40	8.097,00
Cotisations, dons, legs et subsides	8	591.013,49	544.304,50
Subventions d'exploitations		3.118.737,27	2.813.867,75
Autres produits d'exploitation		19.278,20	32.082,03
Autres intérêts et produits assimilés		15.824,36	14.872,57
Produits exceptionnels	5	294.199,25	230.528,57
Perte de l'exercice		---	18.400,67
		<u>4.042.578,97</u>	<u>3.662.153,09</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Budget 2011

1. Charges par type

	2011
Autres charges externes	756 000 €
Charges de personnel	3 368 000 €
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	137 000 €
Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant	0 €
Autres charges d'exploitation	0 €
Intérêts et charges assimilées	11 000 €
Bénéfice de l'exercice	0 €
Total Charges	<u>4 272 000 €</u>

2. Produits par type

	2011
Ventes divers	7 000 €
Cotisations, dons, legs et subsides	669 500 €
Subventions d'exploitation	3 398 000 €
Autres produits d'exploitation	7 000 €
Autres intérêts et produits assimilés	15 000 €
Produits exceptionnels	127 000 €
Perte de l'exercice	48 500 €
Total	<u>4 272 000 €</u>

C. SCHMIT / C. FEWKES
Président / Trésorier

Référence de publication: 2011071761/102.

(110079423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

TL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 161.105.

STATUTS

L'an deux mille onze , le vingt-six mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Rémy DEMESSE, directeur, né à Metz, France, le 30 mai 1963, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs et de conseil aux personnes physiques et morales, à l'exclusion de toute activité de domiciliation et de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TL CONSULTING S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Rémy DEMESSE, prénommé-

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Rémy DEMESSE, prénommé.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. DEMESSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24374. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075165/85.

(110083162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.002.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALTCHUGA OPPORTUNITIES SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011071800/13.

(110078804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**AltoCumulus Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Mercator Holding S.A.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 144.081.

In the year two thousand eleven, on the third day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "MERCATOR HOLDING S.A.", with registered office at L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B number 144081, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on December 19, 2008, published in the Mémorial C number 251 dated February 5, 2009.

The meeting is opened by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, being in the chair, who appoints as secretary Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Ms. Maria Santiago De Sousa, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda

Adoption by the company of the name "AltoCumulus Holding S.A." and subsequent amendment of the first paragraph of article one of the articles of association which will henceforth have the following wording: «There exists a company with the name "AltoCumulus Holding S.A." (hereinafter the "Company")».

II The shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

Resolution

The meeting decides to adopt the name "AltoCumulus Holding S.A." and to amend subsequently the first paragraph of article one of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.**

1.1 – There exists a company with the name "AltoCumulus Holding S.A." (hereinafter the "Company")».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MERCATOR HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro

144081, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 251 du 5 février 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria Santiago De Sousa, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Adoption par la société de la dénomination sociale "AltoCumulus Holding S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il existe une société avec la dénomination «AltoCumulus Holding S.A. (ci-après la «Société»)».

II Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination de "AltoCumulus Holding S.A." et de modifier le premier alinéa de l'article un des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** .

1.1 - Il existe une société qui prend la dénomination de «AltoCumulus Holding S.A. (ci-après la «Société»)».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: EAC/2011/6110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076288/95.

(110085225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Onis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.297.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-ninth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "ONIS GROUP S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 114 297, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 6, 2006, published in the Mémorial C number 921 of May 11, 2006.

The corporate capital amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of the company "ROUSTON ASSETS CORP.", having its registered office at Urbanización Obarrio (Panama), 61, Avenida Ricardo Arango y Calle, registered with the Public Registry Office of Panama under the number 394287, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without being obliged to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.
3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The company "ROUSTON ASSETS CORP.", having its registered office at Urbanización Obarrio (Panama), 61, Avenida Ricardo Arango y Calle, registered with the Public Registry Office of Panama under the number 394287.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without being obliged to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors, Mr. David GIANNETTI and Mr. Emanuele GRIPPO, to the chairman of the board of directors, Mr. Xavier SOULARD and to the supervisory auditor, the private limited company COMCO-LUX S.à r.l. for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ONIS GROUP S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114 297, constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C numéro 921 du 11 mai 2006.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madamesoie Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "ROUSTON ASSETS CORP. ", ayant son siège social à Urbanización Obarrio (Panama), 61, Avenida Ricardo Arango y Calle, inscrite au «Public Registry Office» de Panama sous le numéro 394287, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société "ROUSTON ASSETS CORP.", ayant son siège social à Urbanización Obarrio (Panama), 61, Avenida Ricardo Arango y Calle, inscrite au «Public Registry Office» de Panama sous le numéro 394287.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, Monsieur David GIANNETTI et Monsieur Emanuele GRIPPO, au président du conseil d'administration, Monsieur Xavier SOULARD, et au commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011. Relation: EAC/2011/5701. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076317/130.

(110085260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.368,67.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of April,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.147; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7th April 2011 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 11th March 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all seven million three hundred and thirty-six thousand eight hundred and sixty-seven (7,336,867) shares divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) category A shares (split into classes A1 to A5), five million one hundred and sixty-eight thousand four hundred and fifty-four (5,168,454) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Amendment of the definition of "Dilution Ceiling" contained in article 6.1.2 of the articles of association of the Company so as to increase the amount from one billion twenty-five million United States Dollars (USD 1,025,000,000) to one billion fifty-four million United States Dollars (USD 1,054,000,000).

- Consequential amendment of the definition of "Dilution Ceiling" in article 6.1.2 of the articles of association to reflect the above so as to read as follows:

"Dilution Ceiling means US\$ 1,054,000,000".

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of "Dilution Ceiling" contained in article 6.1.2 of the articles of association of the Company so as to increase the amount from one billion twenty-five million United States Dollars (USD 1,025,000,000) to one billion fifty-four million United States Dollars (USD 1,054,000,000).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of "Dilution Ceiling" in article 6.1.2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the Sole Shareholder of the Company were closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.147, représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 7 avril 2011 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mars 2011 par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les sept millions trois cent trente-six mille huit cent soixante-sept (7.336.867) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), cinq millions cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-quatre (5.168.454) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de la définition de «Plafond de Dilution» énoncée à l'article 6.1.2 des statuts de la Société afin de porter son montant de un milliard vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 1.025.000.000) à un milliard cinquante-quatre millions de Dollars des Etats-Unis (USD 1.054.000.000).

- Modification subséquente de la définition de «Plafond de Dilution» de l'article 6.1.2 des statuts de la Société pour y faire refléter ce qui précède de sorte qu'elle ait la teneur suivante: «Plafond de Dilution signifie US\$ 1.054.000.000».

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la définition de «Plafond de Dilution» énoncée à l'article 6.1.2 des statuts de la Société afin d'augmenter son montant de un milliard vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 1.025.000.000) à un milliard cinquante-quatre millions de Dollars des Etats-Unis (USD 1.054.000.000).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence la définition de «Plafond de Dilution» de l'article 6.1.2 des statuts de la Société tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2011. Relation: LAC/2011/17825. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077067/97.

(110086087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 57.515.

L'an deux mil onze, le vingt-huit avril.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ETERNIT SERVICES S.A.", avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 158 du 2 avril 1997 et dont les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé du 23 mai 2001 contenant notamment conversion du capital en euro, et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 30 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2519 du 19 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne KIEFFER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société d'un montant de SIX CENT QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (644.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (744.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) sans annulation d'actions et par remboursement de ce montant à l'actionnaire unique de la société.

2.- Réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (64.400.- EUR) pour la porter de son montant actuel de SOIXANTE QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (74.400.- EUR) à DIX MILLE EUROS (10.000.- EUR) par remboursement de ce montant à l'actionnaire unique de la société.

3.- Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence du montant de SIX CENT QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (644.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (744.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) sans annulation d'actions et par remboursement de ce montant à l'actionnaire unique de la société.

L'assemblée générale décide également de réduire le montant de la réserve légale à concurrence d'un montant de SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (64.400.-EUR) pour la porter de son montant actuel de SOIXANTE QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (74.400.- EUR) à DIX MILLE EUROS (10.000.- EUR) par remboursement de ce montant à l'actionnaire unique de la société.

Lesdits remboursements ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M.-J. KIEFFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20344. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077754/76.

(110086823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juillet 2010 que MM. Arthur Weis, Patrick Heinrich et Marcel Schrantz ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 19 juillet 2010.

Sur proposition du Président, l'assemblée confirme par vote unanime les mandats d'administrateur de Madame Michèle Detaille, demeurant 1, Zone d'activité Salzbaach, L-9559 Wiltz, et de Monsieur Charles-Louis Ackermann, demeurant 1, Rue de la Poudrerie, L-1899 Kockelscheuer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Sur proposition du Président et conformément à l'article 256 de la loi du 4 mai 1984 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée a accepté, par vote unanime, de charger Deloitte S.A., siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de la révision des comptes annuels de notre société pour l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société anonyme des Chaux de Contern

Référence de publication: 2011072278/18.

(110080144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Step By Step S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2547 Luxembourg, 1, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 109.830.

Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071895/10.

(110079013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Jinyou Mining Investment Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.818.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gold Eagle Mining Investment Limited, a limited company organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at Room 4105, 41/F, Tower Two, Lippo Centre, 89 Queensway, Hong Kong and registered with the Hong Kong Companies Register under number 1524112 (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Léa Gnaly, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hong Kong, China, on April 28, 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds 100% of the shares in JinYou Mining Investment Limited S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.818, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg on November 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-135 dated January 24, 2011 which articles of association were last amended by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch on April 28, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is presently set at thirty four million four hundred ninety thousand nine hundred thirty seven Euros (EUR 34,490,937.-), represented by thirty four million four hundred ninety thousand nine hundred thirty seven (34,490,937) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty three million seven hundred forty thousand nine hundred thirty seven Euro (EUR 33,740,937.-) in order to bring it from its present amount of thirty four million four hundred ninety thousand nine hundred thirty seven Euros (EUR 34,490,937.-), represented by thirty four million four hundred ninety thousand nine hundred thirty seven (34,490,937) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seven hundred fifty thousand Euros (EUR 750,000.-) represented by seven hundred fifty thousand (750,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by way of the cancellation of thirty three million seven hundred forty thousand nine hundred thirty seven (33,740,937) shares;

2. subsequent amendment to article five of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

3. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Equity Trust Co (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the shareholders' register of the Company; and

4. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty three million seven hundred forty thousand nine hundred thirty seven Euro (EUR 33,740,937.-) in order to bring it from its present amount of thirty four million four hundred ninety thousand nine hundred thirty seven Euros (EUR 34,490,937.-), represented by thirty four million four hundred ninety thousand nine hundred thirty seven (34,490,937) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seven hundred fifty thousand Euros (EUR 750,000.-) represented by seven hundred fifty thousand (750,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by way of the cancellation of thirty three million seven hundred forty thousand nine hundred thirty seven (33,740,937) shares. The share capital reduction proceeds in an amount of thirty three million seven hundred forty thousand nine hundred thirty seven Euro (EUR 33,740,937.-) shall remain indebted to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article five, paragraph one, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at seven hundred fifty thousand Euros (EUR 750,000.-), represented by seven hundred fifty thousand (seven hundred fifty thousand) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Equity Trust Co (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the cancelled shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de Mai.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gold Eagle Mining Investment Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Room 4105, 41/F, Tower Two, Lippo Centre, 89 Queensway, Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1524112 (l'Associé Unique),

ici représenté par Ms Léa Gnaly, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong, Chine, le 28 Avril 2011; et

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient 100% des parts sociales de JinYou Mining Investment Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.818, constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg le 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-135 du 24 janvier 2011 dont les statuts ont été modifiés en dernier par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, le 28 avril 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente quatre million quatre cents quatre-vingt-dix mille neuf cents trente sept euros (EUR 34.490.937,-) représenté par trente quatre million quatre cents quatre-vingt-dix mille neuf cents trente sept (34.490.937) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de trente trois million sept cents quarante mille neuf cents trente sept euros (EUR 33.740.937,-) afin de le porter de son montant actuel de trente quatre million quatre cents quatre-vingt-dix mille neuf cents trente sept euros (EUR 34.490.937,-) représenté par trente quatre million quatre cents quatre-vingt-dix mille neuf cents trente sept (34.490.937) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à sept cents cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par sept cents cinquante mille (750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'annulation de trente trois million sept cents quarante mille neuf cents trente sept (33.740.937) parts sociales;

2. modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social;

3. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Equity Trust Co (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société; et

4. divers.

IV L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente trois million sept cents quarante mille neuf cents trente sept euros (EUR 33.740.937,-) afin de le porter de son montant actuel de trente quatre million quatre cents quatre vingt-dix mille neuf cents trente sept euros (EUR 34.490.937,-) représenté par trente quatre million quatre cents quatre-vingt-dix mille neuf cents trente sept (34.490.937) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à sept cents cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par sept cents cinquante mille (750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'annulation de trente trois million sept cents quarante mille neuf cents trente sept (33.740.937) parts sociales. Le montant de la réduction du capital restera dû à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article cinq, premier paragraphe, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à sept cents cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par sept cents cinquante mille (750.000,-) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Equity Trust Co (Luxembourg) S.A., chacun individuellement, pour effectuer pour le compte de la Société l'inscription des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: L. Gnaly, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/933. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074107/150.

(110082771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Sources Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

SourceS Rosport s.a.

2, rue de la Tour Jacob

L-1831 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011071891/14.

(110078769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

AG Trading & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.945.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Chloé PIRET, graduée en gestion hôtelière, née à Liège (Belgique), le 31 janvier 1983, demeurant à B-4550 Nandrin, rue de Clémodeau 53.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AG TRADING & Cie".

Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- Le commerce en gros et en détail, l'importation et l'exportation de biens et marchandises de tout genre, l'intermédiation commerciale et de toutes prestations de services commerciaux.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué, par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration dans les limites des pouvoirs définis par ce dernier.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été libérées par versements en espèces, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25 %), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents Euros (800.- EUR).

L'actionnaire déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, réunissant l'intégralité du capital social a pris la décision suivante:

1) Le siège de la société est fixé à L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Madame Chloé PIRET, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature et ce pour une durée de six ans.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

la société à responsabilité limitée FN-SERVICES S.à r.l. (matricule: 1989 240 3352), avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.183.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIRET, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2011. DIE/2011/4506. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 18 mai 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011071533/144.

(110078334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.998.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071892/13.

(110079396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Thunderbird H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.770.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, und wohnhaft St. Wolfgang-Str. 2, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Scott D. Harvel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg, Deutschland, mit Geschäftsadresse Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Hans-Peter Stoessel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

JER Thunderbird S.à r.l.:	472 Anteile
Thunderbird Beteiligungs GmbH:	28 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011073240/27.

(110080250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

—
In the year two thousand and eleven, on the twentieth of May.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

F&C REIT ASSET MANAGEMENT LLP, a limited liability partnership, having its registered office at 5, Wigmore Street, London W1U 1PB, registered with the Companies House under the number OC338377,

hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and
- Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on May 12, 2011,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company F&C Reit Asset Management S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 141.180 (NIN 2008 2434 977) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 26th of August 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2274 of September 17, 2008, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 3rd of September 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2531 of October 16, 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, in replacement of the undersigned notary, the last mentioned remains depositary of the deed, on the 4th of September 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2722 of November 7, 2008.

That the corporate capital is set at sixty-seven million six hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (£ 67.659.983.-), represented by sixty-seven million six hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-three (67.659.983) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each.

That the appearing party, represented as said before, acting in its capacity as sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend paragraph 7 of article 12 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 12. (paragraph 7). In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, namely at least two managers A and at least one manager B.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as stated before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

F&C REIT ASSET MANAGEMENT LLP, "limited liability partnership", ayant son siège social à 5, Wigmore Street, London W1U 1PB, immatriculée au "Companies House" sous le numéro OC338377,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 12 mai 2011,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée F&C Reit Asset Management S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.180 (NIN 2008 2434 977), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2274 du 17 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2531 du 16 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire soussigné, lequel dernier reste dépositaire de la minute, en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2722 du 7 novembre 2008.

Que le capital social est fixé à soixante-sept millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (£ 67.659.983.-), représenté par soixante-sept millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (67.659.983) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1.-) chacune.

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier le paragraphe 7 de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. (paragraphe 7). En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés en ce compris au moins deux gérants A et au moins un gérant B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 mai 2011. Relation: ECH/2011/899. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073514/100.

(110081343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.359.082,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.778.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 mai 2011

Lors des résolutions des associés, il a été décidé:

1. D'accepter la démission de Mlle. Carmen IONESCU en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. De nommer Mme. Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011071983/17.

(110080353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

SRE Waterloo Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.420.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071893/13.

(110079325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**STAMOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Stamos S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.699.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071894/15.

(110079437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 14. April 2011

Die Generalversammlung der Aktionäre hat am 14. April 2011 beschlossen, die Mandate von

- Herrn Matthew Cyril Dunne;
- Herrn Stephane Rio;
- Herrn Markus Fels und;
- Herrn Dr. Matthias Achilles;

um ein weiteres Jahr zu verlängern;

Weiterhin hat die Generalversammlung der Aktionäre beschlossen,

- Herrn Thomas Glynn, geboren am 12. August 1961 in Norwalk Ct. USA, wohnhaft in 391 Beiden Hill rd. Wilton Ct. USA 06897, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 14. April 2011 bis zu der Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2011 beschliesst, zu bestellen.

Die Commission de Surveillance du Secteur Financier hat ihre Zustimmung per Schreiben vom 26. Mai 2011 zur Bestellung von Herrn Thomas Glynn als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft gegeben.

Die Generalversammlung hat des Weiteren festgestellt, dass sich die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder für die Zeit ab dem 14. April 2011 auf fünf (5) erhöht.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Mai 2011.

In Vertretung von Hypo Pfandbrief Bank International S.A.
Max Kremer

Référence de publication: 2011076178/26.

(110084632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.140.

In the year two thousand and eleven.

On the eighteenth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

ALPHARMA BERMUDA G.P., a partnership duly incorporated and existing under the laws of Bermuda, with its registered office at 48, Church Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company ALPHA-LUX INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 76140, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing at Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), and now at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 14, 2000, published in the Mémorial C number 718 of October 3, 2000, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on March 31, 2008, published in the Mémorial C number 1242 of May 22, 2008,

and the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The A and B categories allocated to the managers are cancelled and article twelve of the company's articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney."

Second resolution

Discharge is given to the resigning managers of the category A, namely Mr. Karl DE BRUYNE and Mr. Joris MENDONCK, and to the resigning managers of the category B, namely Mr. Sébastien ANDRE, Mr. Hugo FROMENT and Mr. Pietro LONGO, for the performance of their mandate.

Third resolution

The number of managers is decreased from five (5) to three (3).

Fourth resolution

Mr. Andre PETRUNOFF, born in New York (USA) on April 13, 1962, professionally residing at 150 East 42nd Street, New York 10017, United States of America, is appointed as manager for an unlimited duration.

Fifth resolution

Mr. Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart (Belgium), on February 25 1956, professionally residing at 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg, is appointed as manager for an unlimited duration.

Sixth resolution

Mr. Christophe PLANTEGENET, born in Wassy (France), on October 16, 1970, professionally residing at 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg, is appointed as manager for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

ALPHARMA BERMUDA GP, un partnership dûment constitué et régi par le droit des Bermudes, avec siège à 48, Church Street, Hamilton HM 12, Bermudes,

représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ALPHA-LUX INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76140, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 718 du 3 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1242 du 22 mai 2008,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les catégories A et B attribuées aux gérants sont supprimées et l'article douze des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration."

Deuxième résolution

Décharge est donnée aux gérants de catégorie A démissionnaires, à savoir

Monsieur Karl DE BRUYNE and Monsieur Joris MENDONCK, et aux gérants de catégorie B démissionnaires, à savoir Monsieur Sébastien ANDRE, Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Pietro LONGO, pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

Le nombre de gérants est diminué de cinq (5) à trois (3).

Quatrième résolution

Monsieur Andre PETRUNOFF, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 13 avril 1962, demeurant professionnellement à 150 East 42nd Street, New York 10017 (Etats-Unis d'Amérique) est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart (Belgique), le 25 février 1956, demeurant professionnellement à 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Monsieur Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 51, avenue J.F. Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2011. Relation GRE/2011/1935. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073423/152.

(110081334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011071896/13.

(110079255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.623.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071897/13.

(110079495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.787.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 10. Mai 2011 geht hervor:

- dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) Wolfgang A. Baertz, Detlef Niezgodka, Rolf Sutter, Hilmar Friedrich-Rust und Bernd Wieberneit verlängert wurden bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2012 abgehalten wird;

- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Verwaltungsratsmitglied (administrateur) ernannt wurde bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2012 abgehalten wird;

- dass Herr Jost-Albrecht Nies sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) zum 30. April 2011 niedergelegt hat; und

- dass DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (reviseur d'entreprise) bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2012 abgehalten wird, bestellt wurde.

Aus dem Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 12. Mai 2011 geht hervor:

- dass die Mandate der Herren Marc-Philipp Martins Kuenzel und Uwe Druckenmüller als tägliche Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit verlängert wurden; und

- dass die Mandate der täglichen Geschäftsführung im Übrigen nicht verlängert wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2011

Für die Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011079502/28.

(110088467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Blyde River Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 161.159.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

2. La société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown, Trust House, 112, Bonadie Street, (Saint-Vincent-et-les-Grenadines),

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, préqualifiée, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 15 mai 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BLYDE RIVER FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes prémentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société "TRIPLE F LIMITED", prédésignée, cent cinquante-cinq actions,	155
2) La société "FFF LIMITED", prédésignée, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

2- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011/24545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076055/141.

(110084469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

SWV II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.727.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 23 décembre 2009 sous la référence L090198489.04

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Alexandra Petitjean / Nathalie Canzerini

Référence de publication: 2011071900/16.

(110079252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Innobuilt Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 41.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.295.

EXTRAIT

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 septembre 2010, avec effet à ce jour, que la société Zabar Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a cédé 1.600 parts sociales qu'elle détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à Monsieur Ilan Orenstein, résidant à 5 Kehila Odessa St. 62267 Tel-Aviv (Israël)

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 septembre 2010, avec effet à ce jour, que la société Zabar Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a cédé 1.600 parts sociales qu'elle détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à la société Turam Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 septembre 2010, avec effet à ce jour, que la société Zabar Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a cédé 1.600 parts sociales qu'elle détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à la société Jakin Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

- Suite à la constitution de la société Innopool S.à r.l. en date du 29 septembre 2010, la société Zabar Group Holding S.à r.l. a apporté 700 parts sociales qu'elle détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à la société Innopool S.à r.l.

- Suite à la constitution de la société Innopool S.à r.l. en date du 29 septembre 2010, Monsieur Ilan Orenstein a apporté 1.600 parts sociales qu'il détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à la société Innopool S.à r.l.

- Suite à la constitution de la société Innopool S.à r.l. en date du 29 septembre 2010, la société Turam Holding S.à r.l. a apporté 1.600 parts sociales qu'il détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à la société Innopool S.à r.l.

- Suite à la constitution de la société Innopool S.à r.l. en date du 29 septembre 2010, la société Jakin Holding S.à r.l. a apporté 1.600 parts sociales qu'il détenait dans la société Innobuilt Properties S.à r.l. à la société Innopool S.à r.l.

L'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

David Fuhrer	20.700 parts sociales
Meir Barel	9.315 parts sociales
Innopool	11.385 parts sociales

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011076203/38.

(110085553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

L'an deux mil onze, le onze mai,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société VIP PRODUCTS S.A., avec siège à L-4969 Bascharage, Zone Artisanale Op Zaemer n°18, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 84.055, constituée sous la dénomination de VERY INTENSIVE PAINTING, en abrégé VIP, aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 279 du 19 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 17 juillet 2009 publiée au Mémorial C numéro 1591 du 18 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter FRIBERG, administrateur de sociétés, demeurant à Uccle,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Capital social:

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de € 100.000,- (cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de € 400.000,- (quatre cent mille Euros) au montant de € 500.000,- (cinq cent mille Euros) par un apport en espèces de Monsieur Peter FRIBERG, ici présent.

La réalité de cet apport entièrement libéré a été démontrée au notaire qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

En contrepartie de cet apport, la société émet 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune, lesquelles seront toutes souscrites, en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, par Monsieur Peter FRIBERG, après que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Modification statutaire:

En suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:
«Le capital de la société est fixé à € 500.000,- (cinq cent mille Euros), divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de € 1.000,- (mille Euros) chacune entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. FRIBERG, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 13 mai 2011. Relation: CAP/2011/1788. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011073743/48.

(110081557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Connect-On S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 160.929.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le trois mai.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur JAPSENNE Pascal Pierre Susan Ghislain, né le 1^{er} mai 1968 à Rocourt (B), demeurant à B-4020 Liège, 22, Clos des Mésanges

Laquelle partie comparante, au titre de la capacité par laquelle elle agit, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme unipersonnelle, qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CONNECT-ON S.A."

Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la vente et la distribution de produits logiciels et systèmes informatique nécessaire pour la gestion, l'organisation, la diffusion d'informations concernant de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, les cimetières, la nécrologie et toute autre forme, matière nécrologique généralement quelconque. L'achat, la vente l'importation, l'exportation, l'initiation,, la formation, la mise à disposition de tous services se rapportant à l'informatique et les moyens de télécommunication par réseaux, l'ouverture de sites et la diffusion sur ces réseaux, et notamment l'accès au réseau Internet, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, la mise à disposition de matériel, de services, l'assistance et le conseil dans les domaines de l'informatique et des réseaux de collecte et de transmission d'informations, si l'occasion se présente et si la société compte les personnes habilitées, le commerce, l'entretien, la réparation de matériel informatique, toutes opérations se rapportant directement ou non à la recherche, à l'exploitation, au développement, à la commercialisation des applications de procédés informatiques, concernant l'étude de tous les problèmes relatifs aux systèmes de gestion, d'organisation et d'application d'automatismes et de la domotique, à la vente, l'achat, la location, la mise à disposition, l'importation, l'exportation, l'exploitation, la maintenance de tous matériels, logiciels, équipements et accessoires en relation avec les activités énoncées ci-avant, ainsi que la promotion immobilière, l'achat et la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit **le premier lundi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures**, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le capital social est souscrit par Monsieur

JAPSENNE Pascal Pierre Susan Ghislain, né le 01 mai 1968 à Rocourt (B), demeurant à

B-4020 Liège, 22, Clos des Mésanges 1.000 actions

Total: mille actions 1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent solidaire et indivisible tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur unique pour une durée indéterminée:

Monsieur JAPSENNE Pascal Pierre Susan Ghislain, né le 1^{er} mai 1968 à Rocourt (B), demeurant à B-4020 Liège, 22, Clos des Mésanges

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

La société anonyme FIDUCIAL EXPERTISE S.A., enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 47.269, ayant son siège social à L- 4735 Pétange, 81, rue J.G. Gillardin.

3. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal JAPSENNE, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

4.- Le siège social est établi à L- 8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

DONT ACTE, le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: JAPSENNE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5782 Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 09 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011071561/157.

(110078074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

T.I.P. Technischer Industriebedarf Pickard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 139.648.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071902/10.

(110078872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

TempLab Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 17A, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 148.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 18 mai 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011071904/13.

(110079121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2011071905/12.

(110079545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 avril 2011 au siège de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Claudio CALABI, de sa fonction de gérant;

- De nommer comme nouveau gérant avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gaetano Alfredo CASERTANO, résidant professionnellement 148 via Bonfadini à I-20138 Milan (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Risanamento Europe S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Société Européenne de Banque S.A.
Signatures
Agent Administratif

Référence de publication: 2011072956/19.

(110080691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Auto Avenir Plus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.989.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Franco BUCCI, commerçant, né à Moyeuve Grande (France) le 7 mars 1969, demeurant à F-57120 Rombas, Ibis, Square Charles Gounod.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant dans l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde, l'exploitation d'un commerce d'automobiles, consistant en l'achat, la vente et la location de véhicules neufs ou d'occasion, ainsi que toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AUTO AVENIR PLUS s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Franco BUCCI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Franco BUCCI, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BUCCI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mai 2011. Relation: CAP/2011/1823. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011072484/133.

(110079705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2011071906/12.

(110079521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2011.
Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2011071907/12.

(110079544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.787.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 03 Mai 2011.

Première résolution.

Remplacement de l'administrateur International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, registre de commerce B 107117 par Monsieur Philippe Defalle, gérant de société, né le 10/01/1950 à Liège/Belgique, demeurant à 16, Boulevard de Belgique, MC 98000 Monaco et ce avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2016.

Remplacement de l'administrateur Britanica Asset Management S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, registre de commerce B 107480 par Monsieur Luc Dewinter, gérant de société, né le 22/02/1966 à Duffel/Belgique, demeurant à 18, Quai Jean Charles Rey, MC 98000 Monaco, et ce avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2016.

Remplacement de l'administrateur Luxembourg Financial Services S.A. avec siège social à 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, registre de commerce B 37917 par Madame Andrée Girard, employée privée, née le 30/06/1951 à Mougins/France, demeurant à 50, Allée des Micocoulliers, F - 06220 Vallauris, et ce avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2016.

Deuxième résolution.

Remplacement du Président du Conseil d'administration, la société International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - Wiltz, registre de commerce B 107117 par Monsieur Philippe Defalle, gérant de société, né le 10/01/1950 à Liège/Belgique, demeurant à 16, Boulevard de Belgique, MC - 98000 Monaco et ce avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2016.

Troisième résolution.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature isolée du Président du Conseil d'Administration

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011074641/30.

(110082340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 3 février 2011 de nommer Monsieur Jonathan RAE, né le 18 juillet 1979 à Carlisle, Royaume-Uni à la fonction d'administrateur A, à compter du 2 mars 2011 pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011 statuant sur les comptes annuels de la Société.

De plus, l'actionnaire unique de la Société prend note de la démission de Monsieur Paul Bartlett à compter du 2 mars 2011.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs A:

Monsieur Philip MARTIN, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de British Land Company PLC, York House, Seymour Street, 45, 3rd Floor, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni

Monsieur Jonathan RAE, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de British Land Company PLC, York House, Seymour Street, 45, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Stephen SMITH, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de British Land Company PLC, York House, Seymour Street 45, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

Monsieur Alfonso CUESTA, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2^{ème} étage, 28006 Madrid, Espagne,

Administrateurs B:

Monsieur Jorge PEREZ LOZANO, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de TMF Management Luxembourg S.A., 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Monsieur Robert Jan SCHOL, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de TMF Management Luxembourg S.A., 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Madame Polyxeni KOTOULA, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux à TMF Management Luxembourg S.A., 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Madame Coralie VILLAUME, ayant son domicile professionnel sis dans les bureaux de Pillarlux Holdings S.A., 11 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Pour PREF Management Company S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011078328/37.

(110086587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Acobell S.A., Société Anonyme,
(anc. Avanti Immo S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.928.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AVANTI IMMO S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.928, constituée suivant acte notarié en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 26 avril 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alfred POLOMSKI, agent commercial, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la Société en ACOBELL S.A.;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts de la Société;
3. Transfert du siège social de L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris vers L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen;
4. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et le négoce de produits manufacturés, notamment des accessoires et objets dans le domaine de la décoration et de l'aménagement d'habitations, aussi bien au Grand-Duché de

Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la représentation, le courtage ou toute activité d'intermédiaire dans le domaine des services à offrir aux entreprises.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit et aider à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.";

5. Ajout de l'alinéa qui suit à la fin de l'article 6 des statuts de la Société

"Tant que la société n'aura qu'un seul actionnaire, la société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.";

6. Modification de l'article 12 des statuts de la Société relatif pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou (ii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.";

7. Modification de l'article 14 des statuts de la Société par l'ajout de l'alinéa qui suit:

"Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale."

8. Démission des administrateurs actuels, savoir Monsieur Michel HONORE et la société BRILLIANT ASSOCIATES CORP. et décharge;

9. Démission du commissaire actuel, savoir la société ULYSS BUSINESS INC. et décharge;

10. Nomination d'un nouveau commissaire;

11. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de AVANTI IMMO S.A. en ACOBELL S.A.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ACOBELL S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris vers L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et le négoce de produits manufacturés, notamment des accessoires et objets dans le domaine de la décoration et de l'aménagement d'habitations, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la représentation, le courtage ou toute activité d'intermédiaire dans le domaine des services à offrir aux entreprises.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit et aider à la création et au développement de toutes sociétés et leurs prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter l'alinéa qui suit à la fin de l'article 6 des statuts de la Société:

"Tant que la société n'aura qu'un seul actionnaire, la société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier de l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou (ii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter l'alinéa qui suit à la fin de l'article 14 des statuts de la Société:

"Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale."

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, savoir Monsieur Michel HONORE et la société BRILLIANT ASSOCIATES CORP. Par vote spécial, l'assemblée générale leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Suite à ces démissions, le mandat de Monsieur Alfred POLOMSKI, agent commercial, né à Calonne-Ricouart, France, le 2 avril 1953, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, comme administrateur unique de la Société est confirmé.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire actuel de la Société, savoir la société ULYSS BUSINESS INC.

Par vote spécial, l'assemblée générale lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer WURTH CONSULTING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.498, comme nouveau commissaire de la Société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. POLOMSKI, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. LAC/2011/19564. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011071695/135.

(110078920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Thunderbird J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.772.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Scott D. Harvel, geboren am 12. Juli 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, und wohnhaft St. Wolfgang-Str. 2, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Scott D. Harvel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 17. Mai 2011 zwischen Herrn Hans-Peter Stoessel, geboren am 24. November 1957 in Hamburg, Deutschland, mit Geschäftsadresse Anna-Louisa-Karsch-Str. 5, D-10178 Berlin, einerseits, und Thunderbird Beteiligungs GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftssitz Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, und eingetragen in Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 65664, andererseits, geht hervor, dass Herr Hans-Peter Stoessel mit sofortiger Wirkung 14 Anteile mit einem Nennwert von je 25EUR an Thunderbird Beteiligungs GmbH übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

JER Thunderbird S.à r.l.:	472 Anteile
Thunderbird Beteiligungs GmbH:	28 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011073242/27.

(110080257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Collectors Securization S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.077.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Démission d'un Administrateur:

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur actuellement en fonction à savoir:

Monsieur Fabrice LEGRIFON, entrepreneur, né à Gien (France), le 21 août 1970, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

A partir du 15 Mai 2011

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur:

1.- Monsieur Marc Julien Ghislain Guiot, commerçant, né le 03 Février 1961 à Ixelles (B), résident chemin du Tilleul 28 A

B-1380 Lasne.

A partir du 15 Mai 2011

Fait et passé à Luxembourg, le 15 Mai 2011.

Par procuration

M. Alexander Claessens

Référence de publication: 2011073999/21.

(110082566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Instoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.494.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 mai 2011

En date du 31 mai 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Erik PLUKKER de son mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Anders ECKERWALL, né le 30 mai 1966 à Rystad, Suède, ayant comme adresse professionnelle: 8C, Arsenalsgatan, SE-103 32 Stockholm, Suède, en tant que nouvel administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012;

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012:

Madame Anna TROEDSSON WIKLANDER, administrateur de classe A

Monsieur Philippe LECLERCQ, administrateur de classe B

Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur de classe B

- de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Anna TROEDSSON WIKLANDER, administrateur de classe A

Monsieur Anders ECKERWALL, administrateur de classe A

Monsieur Philippe LECLERCQ, administrateur de classe B

Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

INSTORIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2011078669/30.

(110087621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

EuroProp (EMC VI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.186.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 19 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 19 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet au 19 mai 2011 pour une période de 6 ans. Le mandat des administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Henri Guelff, né le 26 avril 1978 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

À Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011073505/24.

(110081413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

**TRANSFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Transfin S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.182.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, en date du 20 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011071911/15.

(110079499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Tonse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.223.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Tonse Holding S.à r.l.
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011085998/15.

(110095857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011085974/10.

(110095930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Regal Holdings Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011085969/12.

(110095742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.
